

# **28**

## **RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL**

### **OBJET : MODALITES D'ACCUEIL DES ELEVES DE L'ECOLE CLAUDE DEBUSSY SUR LE SITE DE L'IUFM DE METZ.**

La Ville de METZ poursuit l'objectif de proposer aux enfants déjeunant dans les restaurants scolaires des dispositifs d'accueil qui permettent de faire du temps des repas un moment éducatif et de détente.

Aussi, des solutions sont sans cesse recherchées pour améliorer le bien-être de l'enfant et la qualité du service de la restauration scolaire.

Les élèves de l'école Claude Debussy : classes élémentaires et maternelle Chanteclair, se rendent respectivement en bus vers les restaurants scolaires « les Isles » et « St-Eucaire ». Ces trajets école-restaurant -aller et retour- occasionnent, surtout pour les plus petits, des désagréments tels que fatigue, réduction du temps consacré au repas, au repos des petits, aux animations...

Afin d'améliorer la qualité de la pause méridienne de ces élèves et pour répondre aux attentes de nombreux parents, il est envisagé de faire déjeuner une centaine d'enfants, à compter du 9 mai 2011, sur le site de l'I.U.F.M de Metz, situé en face de l'école concernée.

Cette alternative permet en outre aux restaurants des Isles et St-Eucaire de retrouver des effectifs plus en adéquation avec leur capacité d'accueil, facilitant ainsi l'organisation matérielle et la gestion des effectifs de ces structures.

Cette proposition évite également la réalisation d'investissement lourd (création d'un restaurant scolaire), permet d'optimiser le fonctionnement des équipements de restauration de l'IUFM et de mutualiser les moyens de gestion.

Une convention définissant les modalités d'accueil ainsi que les conditions financières a été élaborée en concertation avec l'I.U.F.M. de Metz, et qui prévoit notamment pour la ville :

- la mise à disposition de deux agents de service, à mi-temps, les jours de fonctionnement de la restauration,
- la prise en charge du mobilier spécifique aux enfants de maternelle,
- le versement d'un montant de 4,70 € par repas.

La motion suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

## **MOTION**

### **OBJET : MODALITES D'ACCUEIL DES ELEVES DE L'ECOLE CLAUDE DEBUSSY SUR LE SITE DE L'IUFM DE METZ.**

Le Conseil Municipal,  
Les Commissions compétentes entendues,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales pris notamment en son article L2122-21,

**VU** la délibération du Conseil Municipal en date du 3 juillet 2008 relative à la restauration scolaire -nouveaux enjeux,

**VU** la proposition de l'I.U.FM. de Metz,

**VU** la possibilité d'accueil d'élèves du premier degré sur le site de l'IUFM de Metz,

**CONSIDERANT** l'intérêt pour les enfants de l'école Debussy de ne plus se déplacer en bus pour se rendre au restaurant scolaire des Iles et de Saint Eucaire,

**CONSIDERANT** que les conditions d'accès à la restauration de l'IUFM de Metz répondent aux besoins de la Ville, sans investir lourdement dans la réalisation d'un nouveau restaurant scolaire,

**DECIDE** de faire déjeuner les élèves de l'école maternelle Chanteclair et élémentaire Debussy (classes musicales), à compter du 9 mai 2011, représentant une centaine d'enfants,

**ACCEPTE** les modalités d'organisation et les conditions financières liées à cette démarche et définies dans la convention jointe en annexe,

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant, dûment habilité, à signer ladite convention à passer entre l'IUFM de Lorraine et la Ville de Metz et tout document contractuel se rapportant à cette opération.

POUR LE MAIRE,  
L'ADJOINTE DELEGUEE :

Danielle BORI